



MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

6. Annexes

PLU approuvé par délibération du
CM le 18/04/2011

Modification N°1

- Prescrite par DCM du 19/11/2012

- Approuvée par DCM du 26/09/2013

URBAN PROJECTS
Urbanistes Programmistes

URBAN PROJECTS
58 avenue Georges Clemenceau
34 000 MONTPELLIER
Courriel : contact@urbanprojects.fr

La révision générale du PLU a été menée par l'agence Krépis et le document a été approuvé le 18/04/2011.
Le PLU a ensuite fait office d'une modification menée par URBAN PROJECTS.

ELABORATION DE LA REVISION GENERALE DU PLU

Chargé d'étude :

Agence Krépis - Sébastien SCHNEIDER
13, rue Terral - 34 000 MONTPELLIER

Tél : 04 99 06 01 59

ELABORATION DE LA PREMIERE MODIFICATION DU PLU

URBAN PROJECTS - Sébastien SCHNEIDER
58 avenue Georges Clemenceau - 34 000
Montpellier
Sebastien.schneider@urbanprojects.fr

URBAN PROJECTS - Florian JURADO
58 avenue Georges Clemenceau - 34 000
Montpellier
Florian.jurado@urbanprojects.fr

COORDINATION ET SUIVI

Mme LEVET (service urbanisme)

Sommaire

• LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS.....	4
• LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	5
• NOTICE TECHNIQUE SUR LES RÉSEAUX.....	7
• LOTISSEMENTS APPROUVÉS AU RÈGLEMENT MAINTENU.....	29
• CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES.....	31

Lotissements approuvés au règlement maintenu - PAE

Les règles spécifiques aux lotissements s'appliquent concomitamment aux règles du PLU.

Pour les lotissements de moins de cinq ans, le règlement propre au lotissement s'applique.

Pour les lotissements de moins de dix ans et de plus de cinq ans, le règlement du lotissement et celui du PLU – de la zone concernée – s'appliquent en considérant le plus restrictif des deux.

Pour les lotissements de plus de 10 ans, le règlement du PLU s'applique. Toutefois, en application de l'article L.315-2-1, les règles des lotissements de plus de dix ans peuvent être maintenues sur demande des colotis.

Lotissements de plus de 10 ans au règlement maintenu : néant

Il n'y a pas de PAE (programme d'aménagement d'ensemble) sur la commune.